

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Stéphane Montangero et consorts - Vaud, champion olympique du cautionnement moral d'un pays bafouant les droits humains

Rappel de l'interpellation

Le 3 avril dernier, sur les ondes de la Radio suisse romande, M. Denis Oswald, membre de la commission exécutive du Comité international olympique déclarait à propos de la cérémonie d'ouverture des JO : "Le CIO, par tradition, ayant son siège en Suisse, invite le syndic de Lausanne, un représentant du Conseil d'Etat de Vaud et le président de la Confédération suisse. Cette pratique existe depuis très longtemps et elle a été maintenue pour les jeux de Pékin".

Point n'est besoin de rappeler ici le non-respect permanent des droits humains par la Chine, ni le mouvement de protestation quant à la participation de politiques à la cérémonie d'ouverture, servant ainsi de caution morale à ce pays.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de communiquer au Grand Conseil les renseignements et de prendre position sur les points suivants :

- 1. Le Conseil d'Etat vaudois a-t-il effectivement reçu cette invitation dont fait mention M. Oswald ?*
- 2. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de répondre positivement à celle-ci ?*
- 3. Si oui, qui le représentera ?*
- 4. Si oui toujours, entend-il marquer de manière forte sa désapprobation concernant la politique menée par la Chine en matière de droits humains ?*
- 5. Si oui, de quelle façon ?*

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Réponse :

Préambule

Même si le canton de Vaud connaît une situation particulière, puisqu'il est officiellement le canton hôte du siège du Comité International Olympique et de plus de vingt fédérations sportives internationales, le Conseil d'Etat est évidemment sensible aux événements qui se déroulent au Tibet et à leur évolution.

Mais il convient de rappeler que le partage des compétences entre la Confédération et les cantons tel que le veut la constitution fédérale s'impose de manière absolue aux autorités. Ainsi, le Conseil d'Etat est tenu de respecter le principe qui veut que la politique extérieure soit menée par le Conseil fédéral et non par chaque canton individuellement. Il en va de la crédibilité et de la cohérence de l'action diplomatique de notre pays.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des déclarations du Conseil fédéral. Il partage la vision et

l'approche de ce dernier lorsqu'il dénonce le recours à la violence à l'égard de la population civile et préconise un retour au dialogue pour résoudre cette crise. Le Conseil d'État relève par ailleurs avec satisfaction que le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a été particulièrement actif depuis la résurgence de la crise tibétaine, rappelant la Chine à ses devoirs à de réitérées reprises.

La position du Conseil fédéral, qui nous semble fondée en l'état, revient à douter réellement qu'un boycott des jeux ou de la cérémonie d'ouverture soit la meilleure solution pour contribuer à désamorcer la crise. A la solution de l'isolement, celle du dialogue paraît préférable. Au demeurant, les Jeux olympiques offrent aux gouvernements une occasion particulière d'intervenir auprès des autorités chinoises pour en appeler au respect des Droits de l'homme. Ils permettent par ailleurs aux médias internationaux de rendre compte de leurs observations, comme le prévoit la charte olympique. Ces éléments constituent des motifs d'espérer que la cause des Droits de l'homme en Chine et au Tibet pourra peut-être même progresser.

Pour les raisons énoncées, le Conseil d'Etat vaudois, se fiant à l'analyse des autorités fédérales compétentes en matière de politique étrangère, ne voit aujourd'hui ni dans ces Jeux olympiques ni dans leur cérémonie d'ouverture un événement où l'élément politique l'emporterait sur la dimension sportive. Cela étant, le Conseil d'Etat restera évidemment attentifs à l'évolution de la situation ces prochaines semaines, ainsi qu'à la position que prendront le Conseil fédéral, Swiss Olympic, voire d'autres acteurs internationaux.

Aux cinq questions précises posées, le Conseil d'Etat répond par conséquent comme suit :

1. Le Conseil d'Etat vaudois a-t-il effectivement reçu cette invitation dont fait mention M. Oswald ?

Comme lors de chaque Jeux olympiques d'été ou d'hiver, le Comité International Olympique offre effectivement une invitation à un représentant du Conseil d'Etat vaudois.

2. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de répondre positivement à celle-ci ?

Oui.

3. Si oui, qui le représentera ?

A l'heure actuelle, il est prévu que M. Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat, représente le gouvernement vaudois lors de la cérémonie d'ouverture et lors des trois jours qui suivront. M. Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat en charge de la politique sportive, devrait être présent à Pékin pour la cérémonie de clôture.

4. Si oui toujours, entend-il marquer de manière forte sa désapprobation concernant la politique menée par la Chine en matière de droits humains ?

Le Conseil d'Etat est très sensible au respect des droits humains, en Chine comme ailleurs. Mais comme expliqué, la politique extérieure suisse est du ressort du Conseil fédéral et non de chaque canton individuellement. Le Conseil d'Etat n'entend donc pas se démarquer de la politique helvétique en la matière. Il soutient les nombreuses actions du Conseil fédéral à ce jour et partage ses prises de position. Il constate aussi certaines améliorations non négligeables, dans la liberté de la presse par exemple, ainsi que dans la proposition de réouverture de discussions entre le gouvernement chinois et "un représentant privé du dalaï-lama".

5. Si oui, de quelle façon ?

Voir ci-dessus.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 mai 2008.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean